

SECTION 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

1.1. Identificateur de produit

Forme du produit : Mélange
 Nom du produit : PROVEN
 Code du produit : LIQ1479
 Type de produit : Détergent

1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

1.2.1. Utilisations identifiées pertinentes

Catégorie d'usage principal : Utilisation professionnelle

1.2.2. Usages déconseillés

Pas d'informations complémentaires disponibles

1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

REALCO S.A.
 Avenue Albert Einstein, 15
 B-1348 Louvain-la-Neuve - Belgium
 T +32 (0)10 45 30 00 - F +32 (0)10 45 63 63
info@realco.be - www.realco.be

1.4. Numéro d'appel d'urgence

Numéro d'urgence : Int+32-70-245.245

Pays	Organisme/Société	Adresse	Numéro d'urgence
France	ORFILA		+33 1 45 42 59 59

SECTION 2: Identification des dangers

2.1. Classification de la substance ou du mélange

Classification selon le règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP]

Skin Corr. 1A H314
 Eye Dam. 1 H318

Texte complet des phrases H: voir section 16

Effets néfastes physicochimiques, pour la santé humaine et pour l'environnement

Pas d'informations complémentaires disponibles

2.2. Éléments d'étiquetage

Étiquetage selon le règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP]

Pictogrammes de danger (CLP) :



GHS05

Mention d'avertissement (CLP) : Danger
 Composants dangereux : hydroxyde de sodium, 2-aminoéthanol, éthanolamine
 Mentions de danger (CLP) : H314 - Provoque des brûlures de la peau et des lésions oculaires graves
 Conseils de prudence (CLP) : P260 - Ne pas respirer les aérosols, vapeurs, fumées
 P280 - Porter un équipement de protection des yeux, un équipement de protection du visage, des vêtements de protection, des gants de protection
 P301+P330+P331 - EN CAS D'INGESTION: rincer la bouche. NE PAS faire vomir
 P303+P361+P353 - EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU (ou les cheveux): Enlever immédiatement tous les vêtements contaminés. Rincer la peau à l'eau/Se doucher
 P305+P351+P338 - EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer
 P310 - Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON, un médecin

2.3. Autres dangers

Pas d'informations complémentaires disponibles

PROVEN

Fiche de données de sécurité

conforme au Règlement (CE) n° 453/2010

SECTION 3: Composition/informations sur les composants

3.1. Substance

Non applicable

3.2. Mélange

Nom	Identificateur de produit	%	Classification selon la directive 67/548/CEE
hydroxyde de sodium	(n° CAS) 1310-73-2 (Numéro CE) 215-185-5 (Numéro index) 011-002-00-6 (N° REACH) 01-2119457892-27	1 - 5	C; R35
2-aminoéthanol, éthanolamine	(n° CAS) 141-43-5 (Numéro CE) 205-483-3 (Numéro index) 603-030-00-8	1 - 5	Xn; R20/21/22 C; R34
Oxyde (coco fractionné) diméthylamine	(n° CAS) 61788-90-7 (Numéro CE) 263-016-9 (N° REACH) 01-2119490061-47	0.1 - 1	Xn; R22 Xi; R41 Xi; R38 N; R50

Nom	Identificateur de produit	Limites de concentration spécifiques
hydroxyde de sodium	(n° CAS) 1310-73-2 (Numéro CE) 215-185-5 (Numéro index) 011-002-00-6 (N° REACH) 01-2119457892-27	(0,5 =< C < 2) Xi;R36/38 (2 =< C < 5) C;R34 (C >= 5) C;R35
2-aminoéthanol, éthanolamine	(n° CAS) 141-43-5 (Numéro CE) 205-483-3 (Numéro index) 603-030-00-8	(5 =< C < 10) Xi;R36/37/38 (C >= 10) C;R34

Nom	Identificateur de produit	%	Classification selon le règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP]
hydroxyde de sodium	(n° CAS) 1310-73-2 (Numéro CE) 215-185-5 (Numéro index) 011-002-00-6 (N° REACH) 01-2119457892-27	1 - 5	Met. Corr. 1, H290 Skin Corr. 1A, H314
2-aminoéthanol, éthanolamine	(n° CAS) 141-43-5 (Numéro CE) 205-483-3 (Numéro index) 603-030-00-8	1 - 5	Acute Tox. 4 (Inhalation), H332 Acute Tox. 4 (Dermal), H312 Acute Tox. 4 (Oral), H302 Skin Corr. 1B, H314
Oxyde (coco fractionné) diméthylamine	(n° CAS) 61788-90-7 (Numéro CE) 263-016-9 (N° REACH) 01-2119490061-47	0.1 - 1	Acute Tox. 4 (Oral), H302 Skin Irrit. 2, H315 Eye Dam. 1, H318 Aquatic Acute 1, H400

Nom	Identificateur de produit	Limites de concentration spécifiques
hydroxyde de sodium	(n° CAS) 1310-73-2 (Numéro CE) 215-185-5 (Numéro index) 011-002-00-6 (N° REACH) 01-2119457892-27	(0,5 =< C < 2) Eye Irrit. 2, H319 (0,5 =< C < 2) Skin Irrit. 2, H315 (2 =< C < 5) Skin Corr. 1B, H314 (C >= 5) Skin Corr. 1A, H314
2-aminoéthanol, éthanolamine	(n° CAS) 141-43-5 (Numéro CE) 205-483-3 (Numéro index) 603-030-00-8	(C >= 5) STOT SE 3, H335

Textes des phrases R et H: voir section 16

SECTION 4: Premiers secours

4.1. Description des premiers secours

Premiers soins général	: Consulter d'urgence un médecin. Ne jamais administrer quelque chose par la bouche à une personne inconsciente.
Premiers soins après inhalation	: Amener la victime à l'air libre. Faire respirer de l'air frais. Maintenir la victime au repos en position semi-assise.
Premiers soins après contact avec la peau	: Rincer immédiatement et abondamment avec de l'eau les vêtements contaminés et la peau avant de les enlever. Consulter un médecin.
Premiers soins après contact oculaire	: EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer. Consulter immédiatement un ophtalmologue.
Premiers soins après ingestion	: NE PAS faire vomir. Faire boire beaucoup d'eau. Emmener à l'hôpital.

4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Symptômes/lésions	: Provoque des brûlures de la peau et des lésions oculaires graves.
Symptômes/lésions après inhalation	: Toux. Essoufflement. Peut irriter les voies respiratoires.
Symptômes/lésions après contact avec la peau	: Rougeurs, douleur. Brûlures.
Symptômes/lésions après contact oculaire	: Rougeurs, douleur. Brûlures. Vision brouillée.

PROVEN

Fiche de données de sécurité

conforme au Règlement (CE) n° 453/2010

Symptômes/lésions après ingestion : L'ingestion peut provoquer nausées, vomissements et diarrhée. Peuvent se produire: troubles gastrointestinaux.

4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Traitement symptomatique.

SECTION 5: Mesures de lutte contre l'incendie

5.1. Moyens d'extinction

Moyens d'extinction appropriés : Eau pulvérisée.
Agents d'extinction non appropriés : Ne pas utiliser un fort courant d'eau.

5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Danger d'incendie : A haute température : Dégagement de vapeurs toxiques et corrosives.
Danger d'explosion : Le produit n'est pas explosif.

5.3. Conseils aux pompiers

Mesures de précaution contre l'incendie : Porter un appareil respiratoire autonome à proximité immédiate du feu.
Instructions de lutte contre l'incendie : Soyez prudent lors du combat de tout incendie de produits chimiques. Eviter que les eaux usées de lutte contre l'incendie contaminent l'environnement. Refroidir les conteneurs exposés par pulvérisation ou brouillard d'eau.
Protection en cas d'incendie : Ne pas pénétrer dans la zone de feu sans équipement de protection, y compris une protection respiratoire.

SECTION 6: Mesures à prendre en cas de déversement accidentel

6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Mesures générales : Assurer une ventilation appropriée.

6.1.1. Pour les non-secouristes

Équipement de protection : Protection respiratoire. Voir Section 8.2.
Procédures d'urgence : Évacuer la zone.

6.1.2. Pour les secouristes

Équipement de protection : Protection individuelle. Fournir une protection adéquate aux équipes de nettoyage. Eviter tout contact direct avec le produit. Voir Section 8.2.
Procédures d'urgence : Obturer la fuite si cela peut se faire sans danger. Eloigner le personnel superflu.

6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

Éviter le rejet dans l'environnement. Eviter la pénétration dans les égouts et les eaux potables.

6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Pour la rétention : Endiguer le produit pour le récupérer ou l'absorber avec un matériau approprié.
Procédés de nettoyage : Absorber toute substance répandue pour éviter qu'elle attaque les matériaux environnants. Rincer abondamment à l'eau.
Autres informations : Les épandages peuvent être glissants.

6.4. Référence à d'autres sections

Voir section 8.

SECTION 7: Manipulation et stockage

7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Dangers supplémentaires lors du traitement : Assurer une bonne ventilation de la zone de travail afin d'éviter la formation de vapeurs.
Précautions à prendre pour une manipulation sans danger : Ne pas manger, boire ou fumer en manipulant ce produit. Éviter tout contact avec les yeux, la peau ou les vêtements. Ne pas respirer les Vapeurs, Poussières. Utiliser l'équipement de protection individuel requis.
Mesures d'hygiène : Laver les vêtements contaminés avant réutilisation. Se laver les mains et toute autre zone exposée avec un savon doux et de l'eau, avant de manger, de boire, de fumer, et avant de quitter le travail.

7.2. Conditions nécessaires pour assurer la sécurité du stockage, tenant compte d'éventuelles incompatibilités

Mesures techniques : Prévoir une cuve de rétention.
Conditions de stockage : Conserver uniquement dans le récipient d'origine. Conserver dans un endroit frais et bien ventilé. Garder les conteneurs fermés en dehors de leur utilisation.
Produits incompatibles : Acides forts.
Température de stockage : 4 - 25 °C
Chaleur et sources d'ignition : Conserver à l'abri du soleil et de toute autre source de chaleur.
Lieu de stockage : Stocker dans un endroit bien ventilé.
Prescriptions particulières concernant l'emballage : Ne pas conserver dans un métal sensible à la corrosion.

PROVEN

Fiche de données de sécurité

conforme au Règlement (CE) n° 453/2010

Matériaux d'emballage : PEHD.

7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Produit de nettoyage.

SECTION 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

8.1. Paramètres de contrôle

hydroxyde de sodium (1310-73-2)		
France	VLE (mg/m ³)	2 mg/m ³
2-aminoéthanol, éthanolamine (141-43-5)		
UE	IOELV TWA (mg/m ³)	2,5 mg/m ³
UE	IOELV TWA (ppm)	1 ppm
UE	IOELV STEL (mg/m ³)	7,6 mg/m ³
UE	IOELV STEL (ppm)	3 ppm
France	VME (mg/m ³)	7,6 mg/m ³
France	VME (ppm)	3 ppm
France	VLE (mg/m ³)	2,5 mg/m ³
France	VLE (ppm)	1 ppm

8.2. Contrôles de l'exposition

Contrôles techniques appropriés : Assurer une extraction ou une ventilation générale du local.

Équipement de protection individuelle : Gants isolants. Lunettes de sécurité.

Protection des mains : Utilisez des gants en Néoprène ou en caoutchouc. (EN 134)

Protection oculaire : Protection oculaire (standard EN 166)

Protection de la peau et du corps : Utiliser des bottes et un vêtement de protection résistant aux produits chimiques (type PVC).

Protection des voies respiratoires : En cas de ventilation insuffisante, porter un appareil respiratoire approprié. Masque anti-poussières/-aérosol avec filtre type P2



Protection contre les dangers thermiques : Aucune n'est nécessaire.

Contrôle de l'exposition de l'environnement : Ne pas laisser le produit se disperser dans l'environnement.

Autres informations : Des rince-œil de secours doivent être installés au voisinage de tout endroit où il y a risque d'exposition.

SECTION 9: Propriétés physiques et chimiques

9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

État physique : Liquide

Apparence : Liquide visqueux.

Couleur : Incolore.

Odeur : caractéristique.

Seuil olfactif : Non déterminé.

pH : 13 - 14

Vitesse d'évaporation relative (l'acétate butylique=1) : Non testé

Point de fusion : Non testé

Point de congélation : Non testé

Point d'ébullition : Non testé

Point d'éclair : Non testé

Température critique : Non testé

Température d'auto-inflammation : Non applicable

Température de décomposition : Non applicable

Inflammabilité (solide, gaz) : Non applicable

Pression de vapeur : Non testé

Densité relative de vapeur à 20 °C : Non testé

Densité relative : 1 - 1,1

PROVEN

Fiche de données de sécurité

conforme au Règlement (CE) n° 453/2010

Solubilité	: Produit très soluble dans l'eau.
Log Pow	: Non testé
Viscosité, cinématique	: Non testé
Viscosité, dynamique	: Non testé
Propriétés explosives	: Le produit n'est pas explosif.
Propriétés comburantes	: Non applicable.
Limites explosives	: Aucune donnée disponible

9.2. Autres informations

Pas d'informations complémentaires disponibles

SECTION 10: Stabilité et réactivité

10.1. Réactivité

Stable dans des conditions normales de stockage, de manutention et d'utilisation.

10.2. Stabilité chimique

Stable dans des conditions normales de stockage, de manutention et d'utilisation.

10.3. Possibilité de réactions dangereuses

Aucun(es) dans des conditions normales.

10.4. Conditions à éviter

Chaleur. Rayons directs du soleil.

10.5. Matières incompatibles

Acides forts.

10.6. Produits de décomposition dangereux

En cas d'incendie, peut se décomposer : Oxydes de carbone (CO, CO2).

SECTION 11: Informations toxicologiques

11.1. Informations sur les effets toxicologiques

Toxicité aiguë : Non classé

hydroxyde de sodium (1310-73-2)	
DL50 cutanée lapin	1350 mg/kg
2-aminoéthanol, éthanolamine (141-43-5)	
DL50 orale rat	1,515 mg/kg
DL50 cutanée lapin	1,025 mg/kg
Oxyde (coco fractionné) diméthylamine (61788-90-7)	
DL50 orale rat	300 - 2000 mg/kg (OCED 401)
DI 50 cutanée rat	> 5000 mg/kg (OCED 402)

Corrosion cutanée/irritation cutanée : Provoque des brûlures de la peau et des lésions oculaires graves.
pH: 13 - 14

Lésions oculaires graves/irritation oculaire : Provoque des lésions oculaires graves.
pH: 13 - 14

Sensibilisation respiratoire ou cutanée : Non classé

Mutagénicité sur les cellules germinales : Non classé

Cancérogénicité : Non classé

Toxicité pour la reproduction : Non classé

Toxicité spécifique pour certains organes cibles (exposition unique) : Non classé

Toxicité spécifique pour certains organes cibles (exposition répétée) : Non classé

Danger par aspiration : Non classé

SECTION 12: Informations écologiques

12.1. Toxicité

hydroxyde de sodium (1310-73-2)	
EC80, crustacés	40 mg/l (48 heures)
CL50, Poisson	35-189 mg/l (96 heures)
EC50, crustacés, Ceriodaphnia dubia	40,4 mg/l (48 heures)

PROVEN

Fiche de données de sécurité

conforme au Règlement (CE) n° 453/2010

2-aminoéthanol, éthanolamine (141-43-5)	
CL50, Poisson, Oncorhynchus mykiss (Truite arc-en-ciel)	150 mg/l (96 heures)
EC5, invertébrés aquatiques, E.sulcatum	45 mg/l (72 heures)
EC50, invertébrés aquatiques, Daphnia magna	65 mg/l (48 heures)
IC50, algues, Desmodesmus subspicatus	22 mg/l (72 heures)
IC5, algues, Scenedesmus quadricauda	0.75 mg/l (8 jours)
EC50, Bactéries, Boue activée	> 1000 mg/l (3 heures, (OCDE 209))
Oxyde (coco fractionné) diméthylamine (61788-90-7)	
CL50, Poisson, Pimephales promelas	1-10 mg/l (96 heures)
EC50, daphnie, Daphnia magna	1 - 10 mg/l (48 heures, (OCDE 202))
EC50, algues, Pseudokirchneriella subcapitata	0.1 - 1 mg/l (72 heures, (OCDE 201))

12.2. Persistance et dégradabilité

hydroxyde de sodium (1310-73-2)	
Persistance et dégradabilité	Produit inorganique.
2-aminoéthanol, éthanolamine (141-43-5)	
Persistance et dégradabilité	Facilement biodégradable.
Demande biochimique en oxygène (DBO)	800 g O ₂ /g substance 5 days
DThO	1,31 g O ₂ /g substance
Biodégradation	90 - 100 % 28 days
Oxyde (coco fractionné) diméthylamine (61788-90-7)	
Persistance et dégradabilité	Facilement biodégradable.
Biodégradation	> 60 % (méthode OCDE 301B)

12.3. Potentiel de bioaccumulation

PROVEN	
Log Pow	Non testé
hydroxyde de sodium (1310-73-2)	
Potentiel de bioaccumulation	Non applicable.
2-aminoéthanol, éthanolamine (141-43-5)	
Log Pow	-1,91
Potentiel de bioaccumulation	N'est pas attendu.
Oxyde (coco fractionné) diméthylamine (61788-90-7)	
Potentiel de bioaccumulation	Peu probable.

12.4. Mobilité dans le sol

hydroxyde de sodium (1310-73-2)	
Ecologie - sol	Soluble dans l'eau.
Oxyde (coco fractionné) diméthylamine (61788-90-7)	
Ecologie - sol	Peu mobile.

12.5. Résultats des évaluations PBT et VPvB

Composant	
hydroxyde de sodium (1310-73-2)	Cette substance/mélange ne remplit pas les critères PBT du règlement REACH annexe XIII Cette substance/mélange ne remplit pas les critères vPvB du règlement REACH annexe XIII
Oxyde (coco fractionné) diméthylamine (61788-90-7)	Cette substance/mélange ne remplit pas les critères PBT du règlement REACH annexe XIII Cette substance/mélange ne remplit pas les critères vPvB du règlement REACH annexe XIII

12.6. Autres effets néfastes

Pas d'informations complémentaires disponibles

SECTION 13: Considérations relatives à l'élimination

13.1. Méthodes de traitement des déchets

Législation régionale (déchets)	: Elimination à effectuer conformément aux prescriptions légales.
Méthodes de traitement des déchets	: Consulter le fabricant/fournisseur pour des informations relatives à la récupération/au recyclage.
Recommandations pour l'élimination des déchets	: Les emballages souillés peuvent après rinçage être éliminés comme déchet banal. Consulter à ce propos votre instance locale. LORSQU'ILS SONT TOTALEMENT VIDES , les récipients sont recyclables comme tout autre emballage.
Ecologie - déchets	: Collecter tous les déchets dans des conteneurs appropriés et étiquetés et éliminer conformément aux règlements locaux en vigueur. Éviter le rejet dans l'environnement.

PROVEN

Fiche de données de sécurité

conforme au Règlement (CE) n° 453/2010

Code catalogue européen des déchets (CED)	: 20 01 29* - détergents contenant des substances dangereuses
Code H	: H8 - «Corrosif»: substances et préparations qui, en contact avec des tissus vivants, peuvent exercer une action destructrice sur ces derniers.
Code R/ Code D	: D9 - Traitement physico-chimique non spécifié ailleurs dans la présente annexe, aboutissant à des composés ou à des mélanges qui sont éliminés selon l'un des procédés numérotés D 1 à D 12 (par exemple, évaporation, séchage, calcination)

SECTION 14: Informations relatives au transport

Conformément aux exigences de ADR / RID / IMDG / IATA / ADN

14.1. Numéro ONU

N° ONU (ADR)	: 1760
N° ONU (IMDG)	: 1760
N° ONU (IATA)	: 1760
N° ONU (ADN)	: Non applicable
N° ONU (RID)	: 1760

14.2. Nom d'expédition des Nations unies

Désignation officielle de transport (ADR)	: LIQUIDE CORROSIF, N.S.A.
Désignation officielle de transport (IMDG)	: Non applicable
Désignation officielle de transport (IATA)	: Non applicable
Désignation officielle de transport (ADN)	: Non applicable
Désignation officielle de transport (RID)	: Non applicable
Description document de transport (ADR)	: UN 1760 LIQUIDE CORROSIF, N.S.A. (CONTIENT Hydroxyde de sodium(1310-73-2)), 8, III, (E)
Description document de transport (IMDG)	: UN 1760, 8, III

14.3. Classe(s) de danger pour le transport

ADR

Classe(s) de danger pour le transport (ADR)	: 8
Étiquettes de danger (ADR)	: 8



IMDG

Classe(s) de danger pour le transport (IMDG)	: 8
--	-----

IATA

Classe(s) de danger pour le transport (IATA)	: 8
--	-----

ADN

Classe(s) de danger pour le transport (ADN)	: Non applicable
---	------------------

RID

Classe(s) de danger pour le transport (RID)	: 8
Étiquettes de danger (RID)	: 8



14.4. Groupe d'emballage

Groupe d'emballage (ADR)	: III
Groupe d'emballage (IMDG)	: III
Groupe d'emballage (IATA)	: Non applicable
Groupe d'emballage (ADN)	: Non applicable
Groupe d'emballage (RID)	: Non applicable

PROVEN

Fiche de données de sécurité

conforme au Règlement (CE) n° 453/2010

14.5. Dangers pour l'environnement

Dangereux pour l'environnement : Non
Polluant marin : Non
Autres informations : Pas d'informations supplémentaires disponibles

14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

14.6.1. Transport par voie terrestre

Code de classification (ADR) : C9
Dispositions spéciales (ADR) : 274
Quantités limitées (ADR) : 5L
Quantités exceptées (ADR) : E1
Véhicule pour le transport en citerne : AT
Catégorie de transport (ADR) : 3
Danger n° (code Kemler) : 80
Panneaux oranges :



Code de restriction concernant les tunnels (ADR) : E

14.6.2. Transport maritime

N° GSMU : 154

14.6.3. Transport aérien

14.6.4. Transport par voie fluviale

Non soumis à l'ADN : Non

14.6.5. Transport ferroviaire

Transport interdit (RID) : Non

14.7. Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention MARPOL 73/78 et au recueil IBC

Non applicable

SECTION 15: Informations réglementaires

15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

15.1.1. Réglementations UE

Ne contient aucune substance soumise aux restrictions de l'Annexe XVII
PROVEN n'est pas sur la liste Candidate REACH
Ne contient aucune substance de la liste candidate REACH
Ne contient aucune substance listée à l'Annexe XIV de REACH

Règlement sur les détergents : Étiquetage du contenu:

Composant	%
agents de surface non ioniques	<5%

15.1.2. Directives nationales

Pas d'informations complémentaires disponibles

15.2. Évaluation de la sécurité chimique

Aucune évaluation de la sécurité chimique n'a été effectuée pour cette substance ou ce mélange par le fournisseur

SECTION 16: Autres informations

Indications de changement:

	Remplace la fiche	Modifié	
	Date de révision	Modifié	
	Date d'émission	Modifié	
	Version	Modifié	
	Code du produit	Modifié	

PROVEN

Fiche de données de sécurité

conforme au Règlement (CE) n° 453/2010

Textes des phrases R-,H- et EUH:

Acute Tox. 4 (Dermal)	Toxicité aiguë (par voie cutanée), Catégorie 4
Acute Tox. 4 (Inhalation)	Toxicité aiguë (par inhalation), Catégorie 4
Acute Tox. 4 (Oral)	Toxicité aiguë (par voie orale), Catégorie 4
Aquatic Acute 1	Dangereux pour le milieu aquatique — Danger aigu, Catégorie 1
Eye Dam. 1	Lésions oculaires graves/irritation oculaire, Catégorie 1
Met. Corr. 1	Corrosif pour les métaux, Catégorie 1
Skin Corr. 1A	Corrosif/irritant pour la peau, Catégorie 1A
Skin Corr. 1B	Corrosif/irritant pour la peau, Catégorie 1B
Skin Irrit. 2	Corrosif/irritant pour la peau, Catégorie 2
H290	Peut être corrosif pour les métaux
H302	Nocif en cas d'ingestion
H312	Nocif par contact cutané
H314	Provoque des brûlures de la peau et des lésions oculaires graves
H315	Provoque une irritation cutanée
H318	Provoque des lésions oculaires graves
H332	Nocif par inhalation
H400	Très toxique pour les organismes aquatiques
R20/21/22	Nocif par inhalation, par contact avec la peau et par ingestion
R22	Nocif en cas d'ingestion
R34	Provoque des brûlures
R35	Provoque de graves brûlures
R38	Irritant pour la peau
R41	Risque de lésions oculaires graves
R50	Très toxique pour les organismes aquatiques
C	Corrosif
N	Dangereux pour l'environnement
Xi	Irritant
Xn	Nocif

FDS UE (Annexe II REACH)

Ces informations sont basées sur nos connaissances actuelles et décrivent le produit pour les seuls besoins de la santé, de la sécurité et de l'environnement. Elles ne devraient donc pas être interprétées comme garantissant une quelconque propriété spécifique du produit